

Lieu et accès

Lieu

HEG - Haute école de gestion Arc
Campus Arc 1
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel
Auditorium 1, 2^e étage (salle 224)

Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics. Campus Arc 1 se situe à 500m à l'est de la gare de Neuchâtel.
Arrêt de bus: Gare / Blaise Cendrars.

Inscription

Délai : 27 avril 2017
En ligne sur : www.ig.he-arc.ch/fiscaPME

Finance d'inscription

CHF 390.- pour la journée (documentation, repas et boissons compris).
L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Responsables du séminaire

Benjamin CHAPUIS, Prof. Haute école de gestion Arc
Thierry OBRIST, Prof. Université de Neuchâtel

Organisation/ Contact

Loredana Monica VALCU
E-mail: monica.valcu@he-arc.ch
Tél: +41 32 930 20 76
HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel
www.heg-arc.ch

Journée de la fiscalité des PME

Mardi 9 mai 2017 - 8h50 à 16h45

HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21, Neuchâtel

Un séminaire proposé par la Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel et la Haute école de gestion Arc, en partenariat avec :



Concept et objectif du séminaire

L'Université de Neuchâtel, par sa Faculté de Droit, et la Haute école de gestion Arc se sont associées pour offrir des formations continues de qualité en fiscalité des PME. Le présent séminaire est un des fruits de cette collaboration ; le CAS (Certificate of Advanced Studies) en fiscalité des PME en est un autre (pour plus d'informations sur le CAS, visitez les sites suivants: www.he-arc.ch/gestion/cas-fiscaPME ou www.unine.ch/fiscaPME).

Cette journée de formation continue a pour objectif, sur un rythme annuel, de thématiser des sujets d'actualité et des problématiques relatives à la fiscalité des PME. Cette année, nous avons choisi de mélanger les genres et les impôts. Nous aborderons les grands changements en matière de TVA et d'impôt à la source ; pour ensuite retirer les enseignements de la jurisprudence récente, y.c. celle touchant aux limites entre dividendes et salaires. Le début d'après-midi sera consacré aux start-ups et plus précisément à leur évaluation et l'impact de celles-ci d'un point de vue fiscal: Y a-t-il une méthode d'évaluation optimale pour les start-ups? Un tour de financement signifie-t-il l'asphyxie fiscale des fondateurs? Nous poursuivrons la journée par une revue des développements récents en lien avec la réforme de l'imposition des entreprises III et concluons par un sujet d'un intérêt grandissant et offrant un potentiel de conseil certain, soit les plans de participations de collaborateurs dans les PME.

Public cible

- Toute personne impliquée dans le conseil aux PME.
- Avocats, juristes, notaires, experts-comptables et fiscaux, experts fiduciaires, comptables confirmé-e-s en fiduciaire ou en entreprise, conseillers et conseillères en assurance, banquiers, employés d'administrations publiques, etc.

Contenu / Mots-clés

- TVA: e-commerce, extension de l'assujettissement en Suisse des entreprises étrangères.
- Impôt à la source: frontaliers, quasi-résidents, Projet du Conseil fédéral de modification de l'imposition ordinaire ultérieure, imposition ordinaire complémentaire.
- Jurisprudences fiscales récentes que le praticien doit connaître en lien avec les PME.
- Start-up: meilleure méthode d'évaluation, valeur fiscale, valeur du tour de financement (pratique zurichoise).
- Dividendes vs salaires: pratique de Nidwald, DSD 2016, impôt sur la fortune, 2^e pilier.
- RIE III: comment les entrepreneurs et leur entreprise pourront en bénéficier, fiscalité de la recherche et du développement, particularités cantonales.
- Plans de participations: stock-option plans et share plans, primes à l'engagement, aspects internationaux.

Programme

- 08 h 30 Accueil des participants
- 08 h 50 Ouverture de la journée
MM. Benjamin Chapuis et Thierry Obrist
- 09 h 00 **Changements récents et aperçu des nouveautés TVA au 1^{er} janvier 2018**
M. Patrick Conrady
- 09 h 30 **Imposition à la source – questions pratiques et actuelles**
Mme Nelly Iglesias
- 10 h 30 Pause
- 11 h 00 **Revue de quelques jurisprudences récentes dans le domaine de la fiscalité des PME**
M. Daniel de Vries Reilingh
- 12 h 00 Repas
- 13 h 15 **Evaluation de start-up et PME et réflexion fiscale**
Mme Pascale Boyer Barresi et M. François Burgat
- 14 h 15 **Dividendes vs salaires**
M. Benjamin Chapuis
- 14 h 45 Pause
- 15 h 15 **Réforme III de l'imposition des entreprises**
M. Ali Kanani
- 15 h 45 **Les plans de participation de collaborateurs dans les PME**
M. Thierry Obrist
- 16 h 30 Clôture
- 16 h 45 Fin du séminaire

Intervenant-e-s

- Mme Pascale Boyer Barresi**, CFA, Senior Manager, Advisory Deals - M&A, Valuation, PWC, Genève
- M. François Burgat**, expert fiscal diplômé, Directeur, PWC, Neuchâtel
- M. Benjamin Chapuis**, expert-comptable diplômé, Professeur HEG Arc, Neuchâtel
- M. Patrick Conrady**, lic. iur., expert fiscal diplômé, TVA Solutions Sàrl, Lausanne et Genève
- M. Daniel de Vries Reilingh**, Dr. iur., avocat, LL.M., expert fiscal diplômé, KGG & Associés, Neuchâtel
- Mme Nelly Iglesias**, avocate, experte fiscale diplômée, associée, IFN Tax and Law, Genève
- M. Ali Kanani**, Tax Partner, avocat, LL.M., MBL, Bonnard Lawson, Genève
- M. Thierry Obrist**, Dr. iur., avocat, LL.M., Professeur à l'Université de Neuchâtel et associé à LEAX Avocats, Neuchâtel